



AVIS A LA BATELLERIE ET AUX USAGERS DE LA SEVRE NIORTAISE

N° 2021-04
Du 24/02/2021

AVIS AUX USAGERS DE LA SEVRE NIORTAISE ET DE SES AFFLUENTS

Compte tenu de la décrue sur le domaine public fluvial, **la navigation⁽¹⁾ est rétablie sur l'ensemble des voies navigables** de la Sèvre niortaise, du Mignon et des Autises, ainsi que sur le canal de Marans à la mer (dit « canal maritime ») et le passage à l'écluse du Brault, **à compter de ce jour et pour une durée indéterminée ; à l'exception du bief de Comporté qui reste fermé à la navigation jusqu'au 1^{er} mars 2021 inclus**, en raison des travaux d'aménagement du port de Niort, ainsi que de la restauration de l'écluse de Comporté.

⁽¹⁾ Il est rappelé que la pratique de loisir des activités nautiques, de plaisance et de plongée est autorisée dans les conditions suivantes :

- déplacements autorisés hors du domicile entre 6 h et 18 h, à l'exception de ceux prévus pour les motifs soumis à une attestation de déplacement dérogatoire ;
- pratique des activités par des sportifs professionnels et de haut niveau ;
- activités physiques et sportives pour des groupes scolaires, périscolaires et formation universitaire ;
- activités physiques et sportives encadrées à destination exclusive des personnes mineures ;
- activités physiques et sportives des personnes majeures, exception des sports collectifs et de combat ;
- activités pour des motifs de sécurité maritime ;
- navigation de plaisance pour motif personnel impérieux.

NB : Il est également rappelé ce qui suit :

- ne pas débarquer ou s'amarrer dans le sas d'une écluse ;
- le port du masque est obligatoire.



La Présidente

Éverine VACHON

Pour la Présidente,
Directeur par intérim
Gilles CHOURRÉ